

## édito

Nous avons choisi, pour ce nouveau numéro d'AMF en bref d'évoquer l'évolution de la sinistralité des « Régisseurs de Collectivité Locale » et des « Régisseurs d'Établissement Public Local d'Enseignement ».

Comme dans chaque numéro vous trouverez quelques chiffres relatifs à la situation du portefeuille de l'AMF vus à fin juillet 2018.

Nous vous souhaitons une excellente lecture de ce nouveau numéro de rentrée et vous invitons à retrouver toute l'actualité de votre Mutuelle sur le site [www.amf-sam.fr](http://www.amf-sam.fr). ■



**PAYEZ VOTRE  
COTISATION EN LIGNE**



Retrouvez chaque trimestre  
l'AMF en bref sur votre site  
internet [www.amf-sam.fr](http://www.amf-sam.fr)



## Évolution de la sinistralité des régisseurs

**Si le nombre de sinistres « Régisseurs » déclaré chaque année est relativement stable, on observe cependant une évolution significative du nombre de rejets de demandes en remise gracieuse et du montant des sommes laissés à charge.**

Cette évolution est plus particulièrement sensible pour les mises en débits consécutives à des vols ou des détournements.

Sur les 150 dossiers réglés depuis le début de l'année par l'AMF une dizaine de dossiers sont relatifs à des sinistres avec des montants de laissés à charges supérieurs à 2 000 € dont trois dossiers de 4 500 €, 7 000 € et 9 000 €.

C'est l'exemple notamment pour un vol commis sans effraction d'une recette de taxes de séjour de 4 600 € déposée dans un coffre-fort.

L'intégralité de la somme dérobée a été laissée à la charge du « Régisseur » qui a bien entendu été indemnisé au titre de son contrat par l'AMF.



Sur **150** dossiers réglés,

**10** sont des sinistres  
avec des laissés à charge  
supérieurs à  
**2000 €**



Nous observons qu'en moyenne sont assurés 30% des régisseurs de collectivités locales, 60% des régisseurs d'état et seulement 25% des régisseurs d'Établissement Public Local d'Enseignement (EPLÉ).

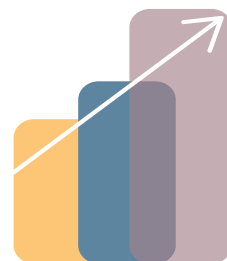
En effet, pour beaucoup d'entre eux la complémentarité cautionnement et assurance n'apparaît pas clairement.

‘ ‘ **Il paraît donc utile de rappeler aux « Régisseurs » que seul une assurance personnelle peut les protéger et préserver leur patrimoine** ’ ’

À cet effet l'AMF tient à la disposition des Comptables et Agents Comptables, qui en font la demande, des flyers réalisés conjointement avec l'Association Française du Cautionnement Mutuel (AFCM) et l'Association des Comptables Publics (ACP) destinés à la sensibilisation des « Régisseurs ».

Vous pouvez en faire la demande sur notre site web, [www.amf-sam.fr](http://www.amf-sam.fr), rubrique « Nous contacter ». ■

## En chiffres



### Résultats AMF au 31 juillet 2018

296 532 contrats

275 125 contrats GPMT

« Garanties de Protection Mutualiste Pour Tous »

20 443 contrats APIC Régisseurs

6 209 contrats APIC Comptables

## BON DE SOUTIEN

/ À renvoyer avec votre don à :

Fondation de l'Avenir - 255 rue de Vaugirard, 75719 Paris Cedex 15



AP351808

Oui, je soutiens la recherche médicale appliquée en faisant un don de :

- 20€     25€     30€     50€  
 80€     100€     ..... autre montant

Je fais un don par :

chèque bancaire ou postal (ordre « Fondation de l'Avenir »)

CB N° :

Date d'expiration :   /   (mois / année)

M.  Mme  Mlle

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

CP : .....

Ville : .....

Date : ..... / ..... / .....

Signature

**DÉDUCTION D'IMPÔT** - Vous recevrez dans les deux mois un reçu fiscal qui vous permettra de **déduire de votre impôt 66%** de votre don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Ainsi, un **don de 25€** ne vous coûte en réalité que **8,50 €**.

L'AMF est l'assureur de référence du risque professionnel des Comptables et des Régisseurs.

Vous pouvez contacter le « Pôle Gestion des Sociétaires » au :

**0 972 672 770**

Service gratuit  
+ prix appel



Ou consulter le site de l'AMF qui vous est entièrement dédié : [www.amf-sam.fr](http://www.amf-sam.fr)

La revue **AMF info** vous est adressée début juillet et fin décembre ;

Des newsletters mensuelles vous apporteront tout au long de l'année, les actualités du *Groupe Matmut*, d'*AMF Assurances* et d'*AMF Mutuelle*.

AMF, Société d'assurance mutuelle à cotisations variables, 784 394 397 00029. Entreprise régie par le Code des Assurances, 111 rue du Château des Rentiers - 75013 PARIS.



Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous pouvez accéder aux informations vous concernant, demander leur rectification, leur suppression, ou vous opposer à leur échange ou cession par la Fondation de l'Avenir. Contact : [dpo@fondationdelevenir.org](mailto:dpo@fondationdelevenir.org). Tél : 01 40 43 23 74.